



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU
10 DECEMBRE 2020

- Présidence** : **Monsieur Vincent GUILLET, Syndic**
- Présents** : **50 citoyennes et citoyens
plus 1 personne n'ayant pas le droit de vote au niveau communal**
- Se sont excusés** : **M. Nicolas Gremaud
Mme Catherine Grangier
Mme et M. Elisabeth et André Roulin
M. Marc Peiry**
- Scrutateurs** : **Monsieur Jean-Claude Bourqui
Monsieur Matthieu Papaux**

Au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire. Il souhaite la bienvenue et remercie toutes les citoyennes et citoyens de consacrer leur soirée aux affaires communales.

Le Conseil communal informe que l'assemblée communale se déroule dans le respect des règles d'hygiène préconisées par OFSP ainsi que selon le plan de protection qui est affiché à l'entrée de la halle de gymnastique. Il demande à chacun de bien respecter les consignes du plan de protection. Il rappelle que le port du masque est obligatoire durant cette assemblée, seuls les membres du Conseil qui prennent la parole peuvent enlever le masque pour leur présentation.



Il relève la présence de

Madame la Présidente de Paroisse, Murielle Sturny
Messieurs les Conseillers de Paroisse Bernard Peiry et Michel Waeber.

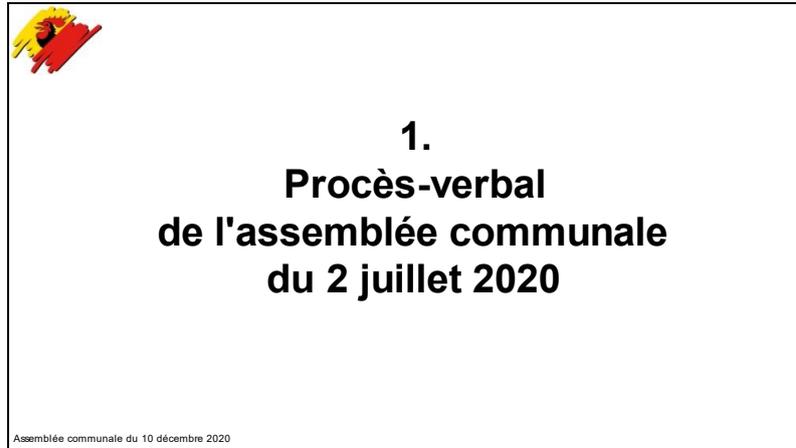
CONVOCATION : conformément à l'art. 12 LCo.

Remarque : aucune

ENREGISTREMENT : conformément à l'art. 12 ReLCo.

Remarque : aucune

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 2 juillet 2020.



Le procès-verbal de l'assemblée communale du 2 juillet 2020 ne sera pas lu ; il était en consultation auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune (art. 13 RELCo).

Remarque : aucune

Le procès-verbal est approuvé.

2. Modification du coefficient d'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et des personnes morales de 92.1% à 88.0%, uniquement pour l'année 2021



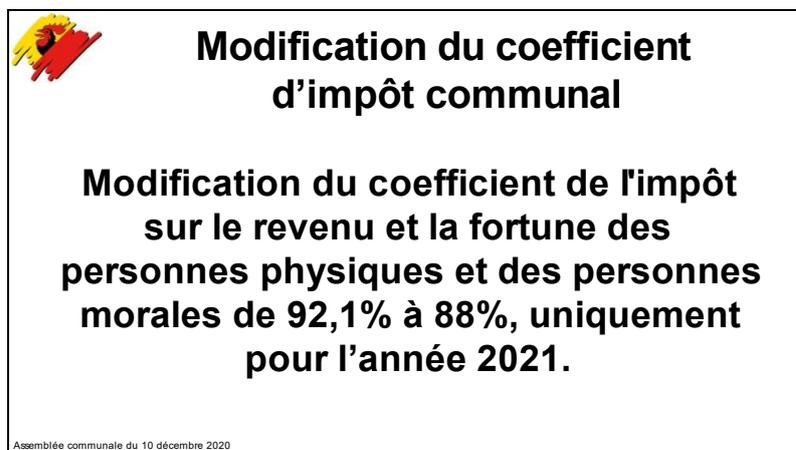
Pour le traitement du point 2 de l'ordre du jour, modification du coefficient d'impôt communal sur le revenu des personnes physiques et des personnes morales de 92.1% à 88% uniquement pour l'année 2021, M. Vincent Guillet donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous propose, à l'instar de ce qui vous a été proposé pour le budget 2020, une baisse du coefficient d'impôt :

- La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales passe de 92.1 % à 88.00 %
- Pour l'année 2021 uniquement.



Cela se traduit en fait par une continuité du coefficient pour 2020 et 2021. Le budget, que nous allons présenter au point 3, tient évidemment compte de cette modification et, malgré tout, présente un léger bénéfice. Nous ne pouvons pas proposer une baisse durable car :

- La charge d'intérêt et amortissement de la déchetterie et du bâtiment édilitaire grèvera notre budget dès 2022.
- La réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) va probablement remettre en cause les montants de la péréquation financière intercommunale. Quelques communes contributrices ont déjà manifesté des volontés dans ce sens.
- La nouvelle méthode comptable harmonisée (MCH2) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Son introduction a été repoussée d'une année pour cause de pandémie. Elle ne nous autorisera plus à présenter un budget déficitaire.
- Enfin nous devons être prudents dans l'établissement de nos prochains budgets, car nous ne connaissons pas encore toutes les conséquences qu'aura le Covid-19 sur les finances communales.

Merci pour votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Waeber pour sa présentation.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



**Rapport de la commission financière
concernant la modification du coefficient
d'impôt communal pour les personnes
physiques et les personnes morales
de 92.1 % à 88.0 %,
uniquement pour l'année 2021.**

Assemblée communale du 10 décembre 2020

5

Rapport de la Commission financière

Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable à la modification du coefficient d'impôt de 92.1% à 88% uniquement pour l'année 2021, selon la proposition du Conseil. La baisse du coefficient d'impôt uniquement pour l'année 2021 a été prise en compte dans l'établissement du budget 2021.

Nous relevons que :

- *Le budget est équilibré malgré cette baisse.*
- *L'estimation des revenus d'impôt a été faite selon les recommandations du Service Cantonal des Contributions.*
- *L'évolution positive du nombre de contribuables dans la commune compensera cette baisse.*

Une baisse durable du coefficient d'impôt n'est actuellement pas recommandée. En effet :

- *L'amortissement de l'investissement « déchetterie et bâtiment édilitaire » commencera uniquement dès l'exercice 2022. La charge additionnelle prévue sera d'environ 71'000.- Francs*
- *Les conséquences indirectes de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) sur la péréquation financière ne sont pas encore connues et pourraient nous impacter négativement. Pour mémoire, les revenus de la péréquation financière pour la commune sont de l'ordre d'un demi-million de Francs.*
- *Avec le changement de législature, une baisse durable serait imposée au nouveau Conseil communal.*

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.



Questions et vote
concernant la modification du coefficient
d'impôt communal pour les personnes
physiques et les personnes morales
de 92.1 % à 88.0 %,
uniquement pour l'année 2021.

Assemblée communale du 10 décembre 2020

6

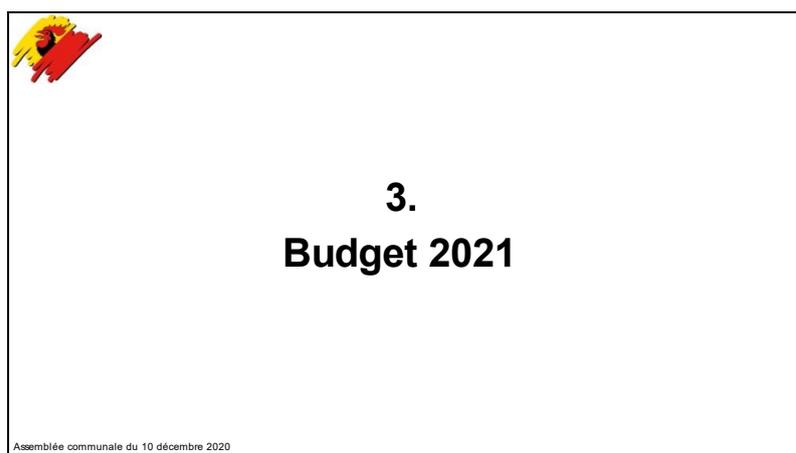
Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandée, M. Guillet passe au vote.

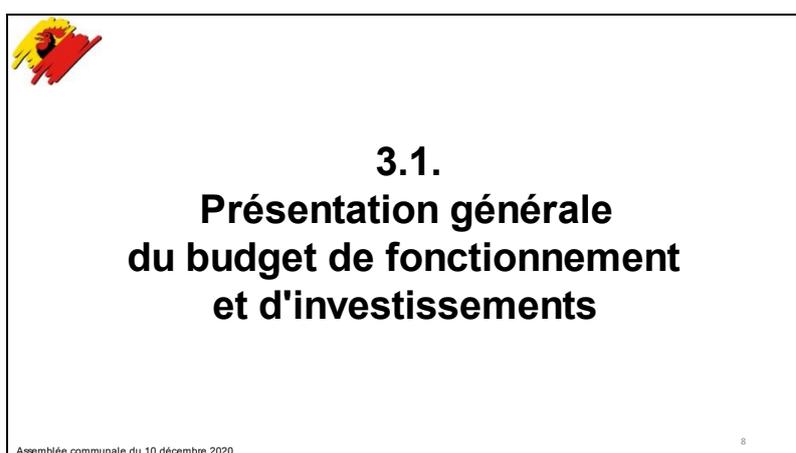
Vote : **La modification du coefficient d'impôt pour les personnes physiques et les personnes morales de 92.1 % à 88.0 %, uniquement pour l'année 2021, est acceptée par 50 oui, 0 non et 0 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

3. Budget 2021



3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements



M. Vincent Guillet passe au point 3.1 de l'ordre du jour.

Ce budget ne sera pas lu dans son intégralité puisque les citoyennes et citoyens ont pu prendre connaissance des chiffres détaillés par le biais des Chroniques Treyvaliennes et du site internet de la commune. De plus, il était disponible au secrétariat communal.

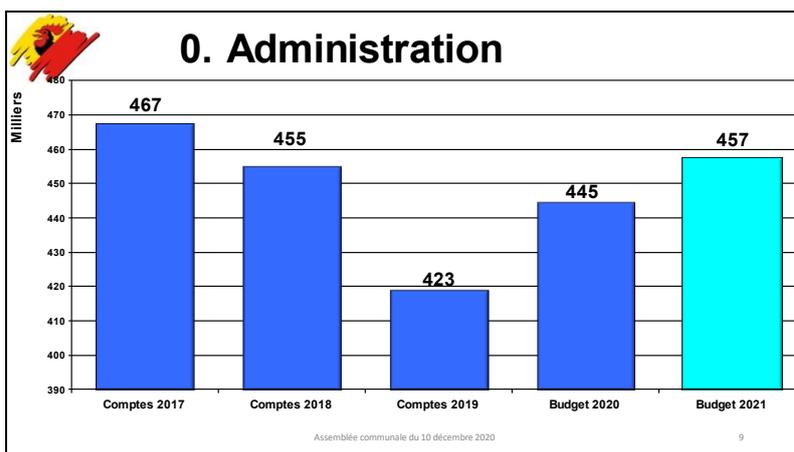
Pour le traitement du point 3.1 de l'ordre du jour, présentation générale des budgets de fonctionnement et d'investissements, M. Guillet donne la parole à M. Jean-Joseph Waeber, Conseiller communal et responsable du dicastère des finances.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Pour la présentation du budget de fonctionnement 2021, je vais vous indiquer pour chaque chapitre, la somme des charges, la somme des produits et l'excédent de charge. Vous pourrez suivre à l'écran la variation de cet excédent au fil des années.

Je vous donnerai en plus des explications sur quelques points précis.



	Charges	Produits	Exc. de charges
0 ADMINISTRATION	Fr. 469'000.00	Fr. 11'850.00	Fr. 457'150.00

02.311.00 Achat de machines et de mobilier de bureau

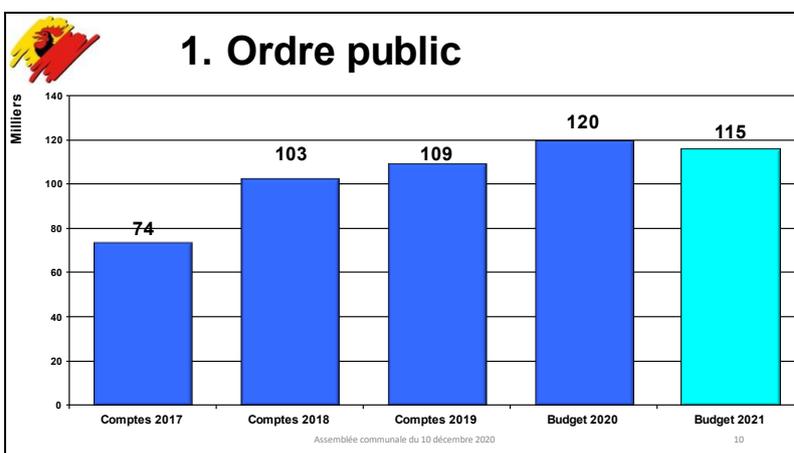
Charges : Fr. 5'000.00

Il est prévu d'équiper l'administration d'une machine à ouvrir les lettres et d'une machine à compter les enveloppes, pour simplifier le travail lors des votations.

02.317.00 Frais de réception et de délégations

Charges : Fr. 26'100.00

Le changement de législature induit des frais supplémentaires. De plus, nous aurons 8 anniversaires de 90 et 95 ans.

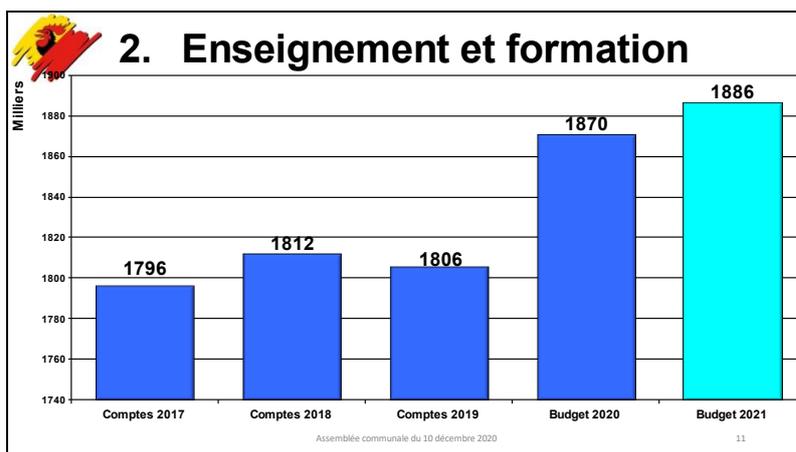


	Charges	Produits	Exc. de charges
1 ORDRE PUBLIC	Fr. 174'180.00	Fr. 58'730.00	Fr. 115'450.00

14.436.00 Remboursement de tiers

Produits Fr. 3'730.00

Ici figurent le remboursement des frais de téléphone par le CSPi Petite-Sarine et le produit des places de parc louées aux occupants des appartements de La Treyjoyeuse (en 2020 ce produit figurait dans un autre compte).



		Charges	Produits	Exc. de charges
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	Fr. 1'973'640.00	Fr. 87'570.00	Fr. 1'886'070.00

21.310.00 Achat de fournitures scolaires

Charges : Fr. 4'800.00

Les fournitures scolaires sont maintenant prises en charge par le canton. En 2020, le montant était de Fr. 33'940.—.

21.460.00 Subventions fédérales pour l'AES

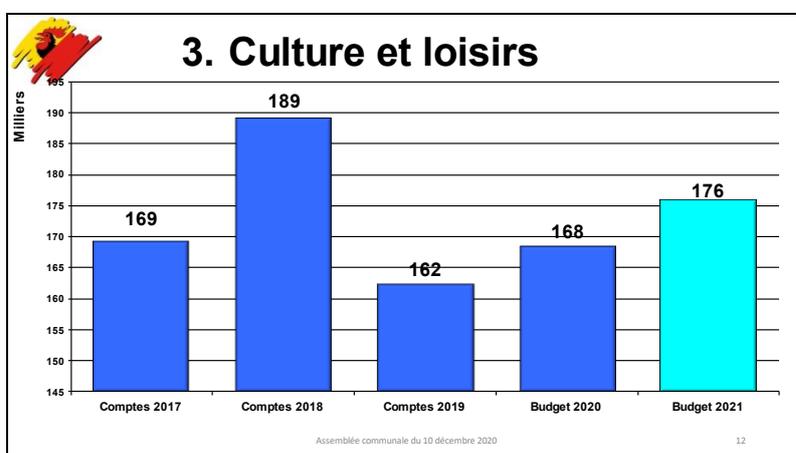
Produits : Fr. 0.00

Les subventions étaient prévues sur 3 ans uniquement.

29.311.00 Achat de machines et de mobilier

Charges : Fr. 26'450.00

Ce montant comprend, entre autres, le renouvellement de 12 ordinateurs pour les écoles.



		Charges	Produits	Exc. de charges
3	CULTURE ET LOISIRS	Fr. 177'940.00	Fr. 2'030.00	Fr. 175'910.00

30.351.00 Part. dép. du Conservatoire

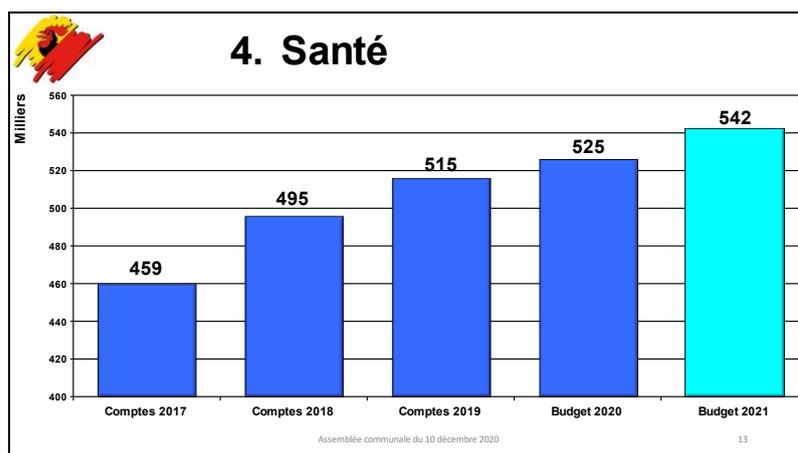
Charges : Fr. 51'930.00

Montant communiqué par le Conservatoire. Plus 10'000 francs par rapport à 2020. Cela dépend du nombre d'inscriptions à la rentrée, en automne 2020.

34.314.02 Entretien Place Sports

Charges : Fr. 15'400.00

Ce montant comprend 4'200 francs pour la correction de la planéité du terrain de football. Le terrain s'est affaissé au-dessus des canalisations de drainages.



	Charges	Produits	Exc. de charges
4 SANTE	Fr. 548'420.00	Fr. 6'500.00	Fr. 541'920.00

46.351.01 Visites médicales

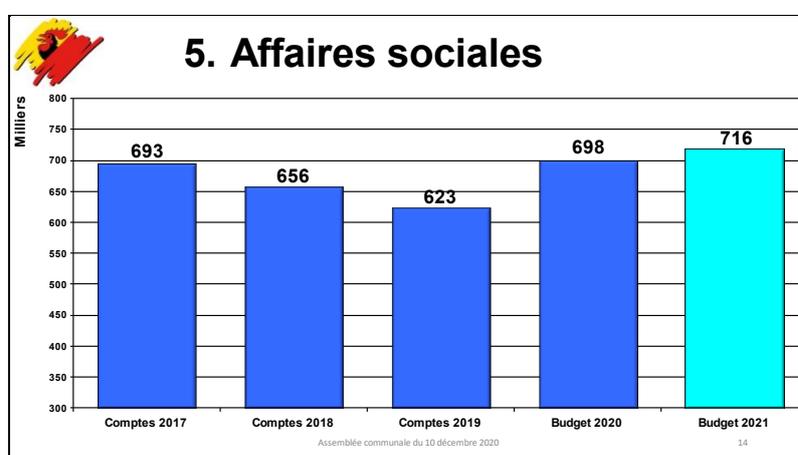
Charges : Fr. 0.00

En 2021, les visites médicales se feront au CO (9H).

44.352.01 Part. aux indemnités forfaitaires

Charges : Fr. 65'750.00

Ce chiffre provient du Réseau Santé Sarine. L'augmentation annuelle de 12% correspond à un montant de 7'030 francs.



	Charges	Produits	Exc. de charges
5 AFFAIRES SOCIALES	Fr. 718'550.00	Fr. 2'440.00	Fr. 716'110.00

50.436.00 Indemnité forfaitaire

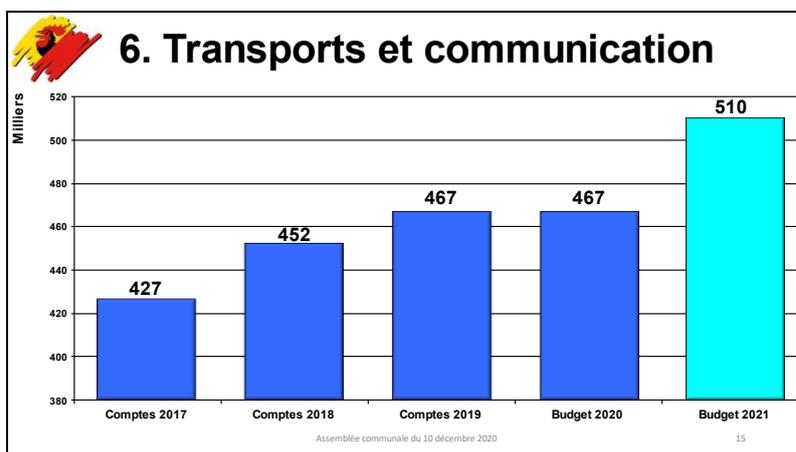
Produits : Fr. 1'440.00

Ce montant nous est versé par la caisse de compensation. Il comprend un montant de base de 400 francs auquel s'ajoute 70 centimes par habitant.

58.352.01 Frais d'assistance district

Charges : Fr. 116'000.00

Ce chiffre nous est communiqué par le Service d'Assistance sociale (101'300 francs en 2020).



		Charges	Produits	Exc. de charges
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	Fr. 545'060.00	Fr. 35'300.00	Fr. 509'760.00

62.314.00 Entretien des routes

Charges: Fr. 125'000.00

Ce chiffre comprend un montant pour le marquage en pépite de la route cantonale (Fr. 35'000.—), une réparation de la route du Barrage (Fr. 30'000.—), une participation pour la réfection du pont de Prassasson (Fr. 12'500.—) et le remplacement de la petite passerelle aux Lécheires (Fr. 15'000.—).

62.314.02 Panneaux signalisations routes, chemins

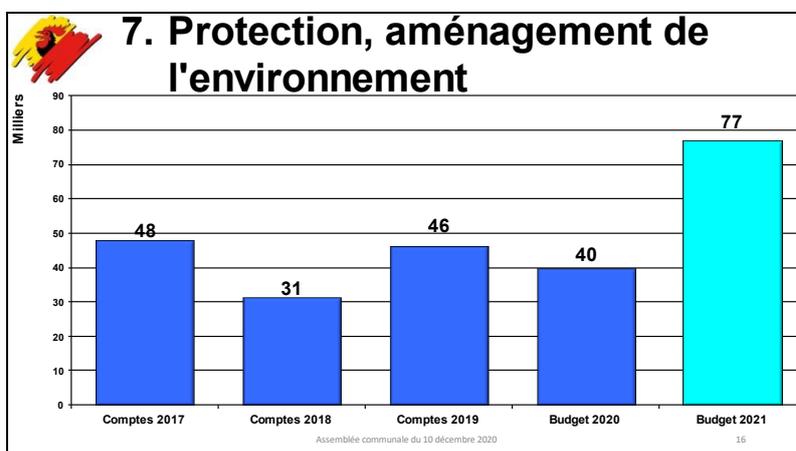
Charges: Fr. 5'500.00

Il est prévu ici l'achat d'un radar pédagogique.

62.436.00 Remboursement d'assurances

Produits: Fr. 30'000.00

Ce remboursement concerne la réparation de la Route du Barrage.



		Charges	Produits	Exc. de charges
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	Fr. 645'950.00	Fr. 569'300.00	Fr. 76'650.00

70.314.00 Entretien et rénovation des installations EP

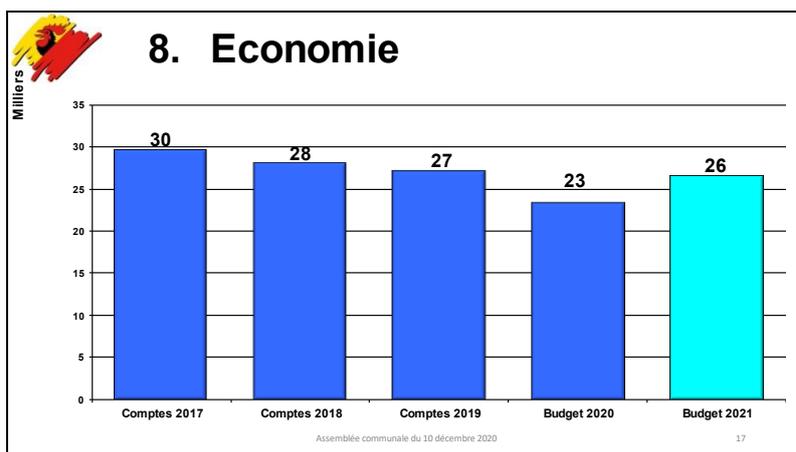
Charges : Fr. 61'200.00

Le montant de la réparation de la conduite d'eau potable sous la route du Barrage est compris dans ce chiffre (Fr. 20'000.—).

74.314.00 Frais d'entretien du cimetière

Charges : Fr. 30'000.00

Le devis pour l'aménagement de nouvelles tombes cinéraires fait partie de ces frais.



	Charges	Produits	Exc. de charges
8 ECONOMIE	Fr. 26'480.00	Fr. 0.00	Fr. 26'480.00

Ce chapitre est très stable d'une année à l'autre.

810.364.00 Part. aux syndicats forestiers

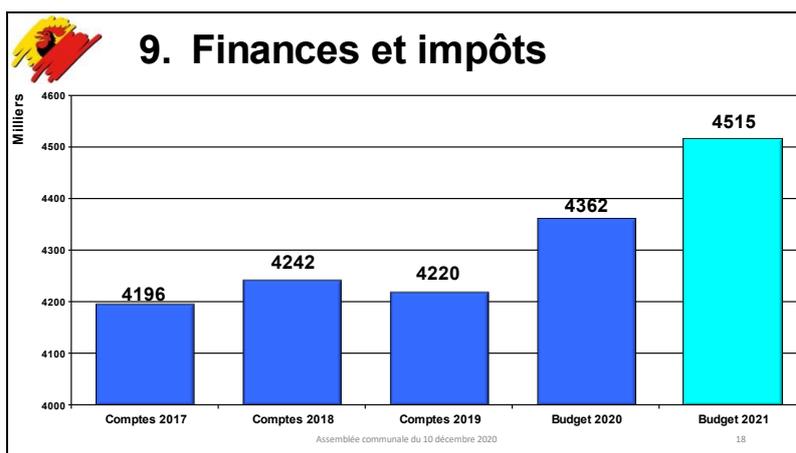
Charges : Fr. 8'670.00

Nous payons chaque année les cotisations aux divers fonds d'entretiens. Pour 2021, les montants sont les suivants :

- Fond pour la route de base, c'est à dire la route du Burgerwald : 355.-
- Fond pour la piste de la Joux de Treyvaux : 4920.-
- Fond pour la Belle Scierne : 72.-
- Fond pour le Syndicat de la Combert : 901.50

Dès 2021, le fond d'entretien pour la route de base diminue drastiquement car la route a été refaite cet automne.

Par contre un nouveau montant viendra s'ajouter : le remboursement du crédit sur 10 ans pour la réfection de cette route : 2415.-



	Charges	Produits	Exc. de produits
9 FINANCES ET IMPOTS	Fr. 1'143'995.00	Fr. 5'659'420.00	Fr. 4'515'425.00

90.400.00 Impôts sur le revenu (pers. physiques)

Produits : Fr. 2'970'000.00

La progression indiquée par le Service des contributions a été appliquée, puis le taux d'impôt a été ramené de 92.1 à 88.0 %. Ceci pour les 4 impôts concernant les personnes physiques et morales.

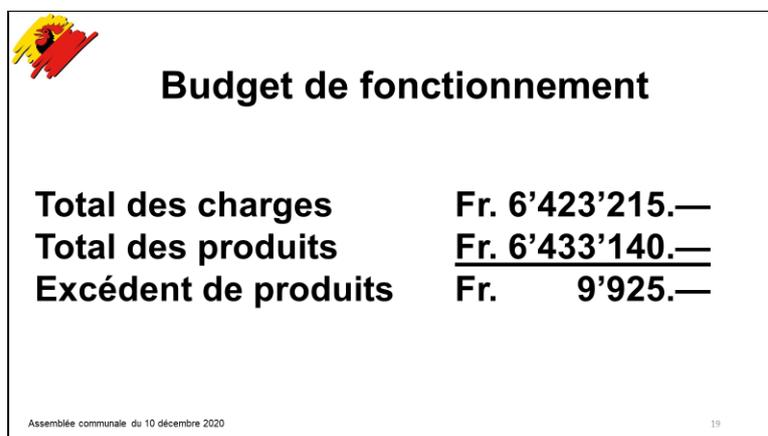
90.401.00 Impôts sur le bénéfice (pers. morales)

Produits : Fr. 14'350.00

90.401.01 Impôts sur le capital (pers. morales)

Produits : Fr. 950.00

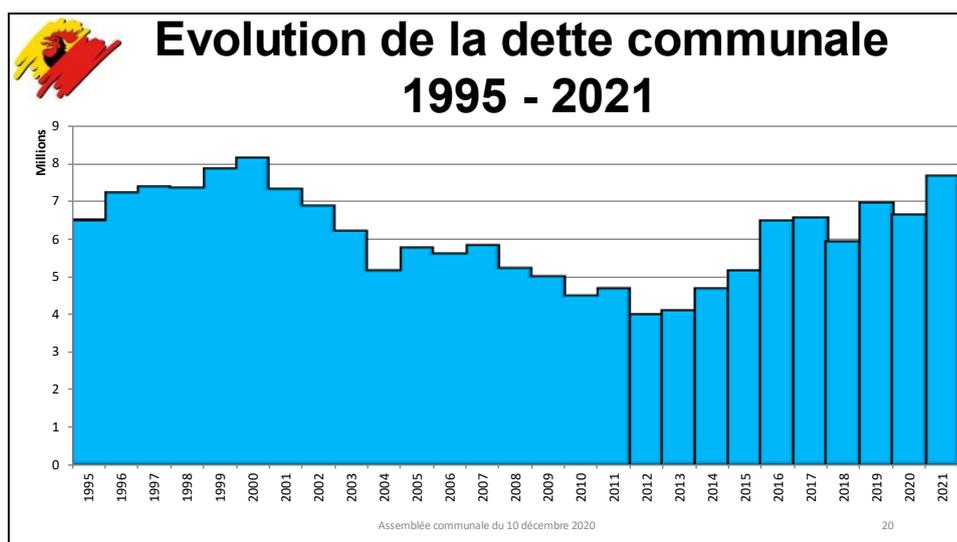
La mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises, RFFA, impacte fortement le rendement des impôts sur les personnes morales. De plus, une diminution supplémentaire a été faite suite à la fin d'imposition de diverses entreprises.



	Charges	Produits	Exc. de produits
TOTALISATION	Fr. 6'423'215.00	Fr. 6'433'140.00	Fr. 9'925.00

Soit 0.15 %

Evolution de la dette communale



La situation à fin 2021 est estimée à partir de la situation fin 2020, plus les nouveaux crédits, moins les amortissements obligatoires prévus au budget.

Dette nette au 31.12.2021	7'666'924.00
Dette nette par habitant (1483 habitants)	5'169.00



Budget d'investissements

Total des charges	Fr.	850'000.—
Total des produits	Fr.	930'680.—
Excédent de produits	Fr.	80'680.—

Assemblée communale du 10 décembre 2020 21

Le budget comprend uniquement des reports d'investissement des années précédentes et les taxes de raccordement pour l'eau potable et les eaux usées.

Le total des investissements nous donne

	Charges	Produits	Exc. de produits
Investissements	Fr. 850'000.00	Fr. 930'680.00	Fr. 80'680.00

Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Guillet remercie M. Waeber pour ses présentations.

Il passe la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la Commission financière sur les budgets de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2021

Assemblée communale du 10 décembre 2020 22

Rapport de la commission financière

La Commission Financière s'est réunie le 16 novembre 2020 pour examiner le budget de fonctionnement et des investissements pour l'année 2021. Lors de cette séance, nous avons pu poser toutes les questions que nous avons jugées nécessaires. Nous avons reçu des réponses en toute transparence, claires et précises de M. Guillet – Syndic, de M. Waeber – Responsable des Finances, de Mme Minguely – Caissière Communale et de Mme Roulin – Perceptrice des impôts. Nous remercions le Conseil Communal d'avoir mis tous les documents à disposition des citoyennes et citoyens, en toute transparence, au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune. La Commission Financière remercie le Conseil Communal dans son ensemble pour son travail et pour le soin apporté à l'élaboration du budget. Nous remercions également Mmes Minguely, Roulin et Maradan pour leur disponibilité et leur travail.

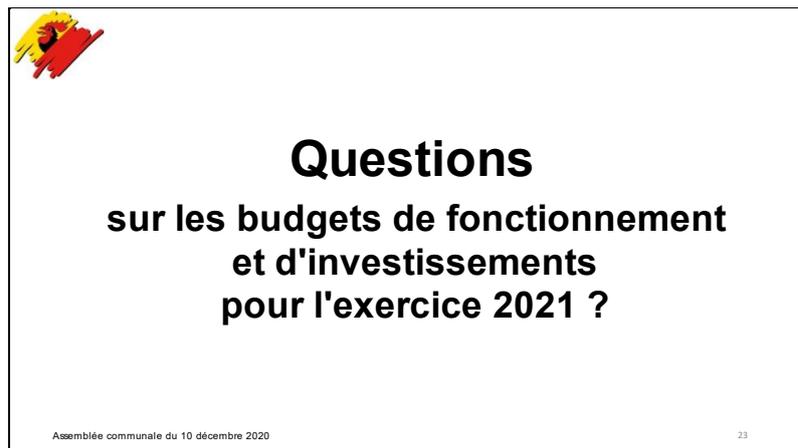
L'examen du budget par la Commission Financière consiste pour l'essentiel à contrôler la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et le plan comptable. Le budget de fonctionnement 2021 présente des charges de CHF 6'423'215.- et des revenus de CHF 6'433'140.- ; le bénéfice en découlant est de CHF 9'925.-.

Malgré la baisse de l'impôt proposée, nous nous réjouissons de constater un bénéfice. Avec l'introduction du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2), la présentation d'un budget équilibré sera obligatoire dès 2022.

Nous relevons dans ce budget les principaux éléments suivants :

- La tenue des charges reste un exercice difficile à réaliser et le pouvoir de décision n'est pas toujours auprès du Conseil Communal. En effet les charges liées représentent une part importante des dépenses communales. Les charges sous la gestion directe du Conseil Communal sont légèrement supérieures au budget 2020 et aux comptes 2019, principalement dans le chapitre des routes.
- Conformément aux normes comptables en vigueur dans le secteur public, les charges d'amortissements liées à l'investissement « déchetterie et bâtiment édilitaire » commenceront uniquement dès l'exercice 2022.
- Les impôts sur les mutations et ceux sur les gains immobiliers et plus-values ont été estimés de manière prudente car ils sont difficiles à estimer et 2019 a été une année exceptionnelle. L'examen des propositions de dépenses d'investissement par la Commission Financière consiste à vérifier si les moyens financiers mis en œuvre répondent de manière économique et efficace au but recherché.
- Mis à part la proposition du point 3.2, les nouveaux investissements ont été réduits au strict minimum. Sous l'angle financier, la commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement et d'investissements 2021.

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.



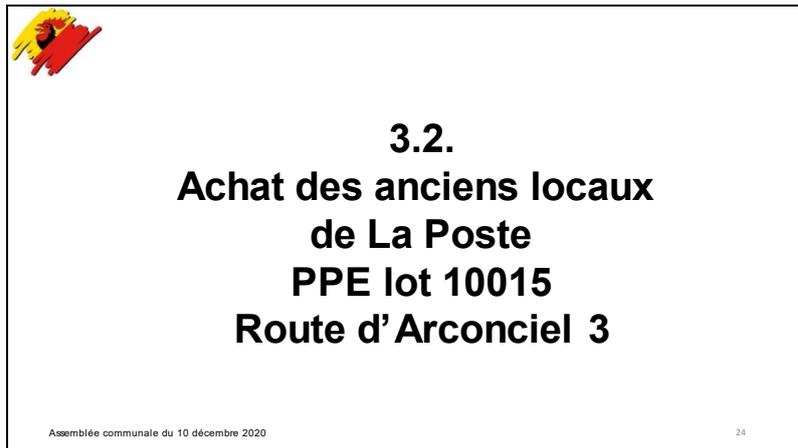
La parole est à l'Assemblée.

Question au sujet du budget de fonctionnement : aucune

Question au sujet du budget d'investissements : aucune

Les questions concernant les points 3.2 seront à poser après la présentation de ce point.

Ces deux budgets seront votés au point 3.3 de l'ordre du jour, soit après la présentation du point particulier de l'investissement et du vote y relatif.



3.2. Achat des anciens locaux de La Poste – PPE lot 10015 - Route d'Arconciel 3

M. Vincent Guillet passe au point 3.2 de l'ordre du jour, Achat des anciens locaux de La Poste – PPE lot 10015 – Route d'Arconciel 3.

Pour la présentation de ce point, il passe la parole à Mme Chantal Freymond, responsable du dicastère des bâtiments.

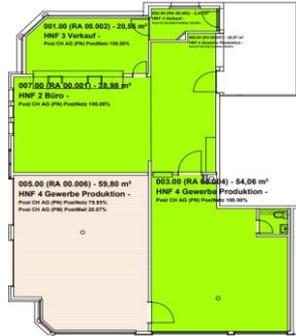
Présentation



Depuis le début novembre 2019, la filiale de la Poste de Treyvaux a été fermée et transférée à la boulangerie Waeber.

À la suite de cette fermeture, Poste Immobilier a décidé de mettre en vente ses locaux. Ils se composent d'un local commercial/administratif, d'un garage et de 3 places de parc extérieures. La surface des locaux est de 207 m² plus les 3 places de parcs extérieures.

Achat des anciens locaux de La Poste - PPE lot 10015 Route d' Arconciel 3



- un local commercial/administratif
- un garage
- surface des locaux 207 m²
- 3 places de parc extérieures



Assemblée communale du 10 décembre 2020

Le prix de vente demandé par Poste Immobilier était de 290'000 francs. Le Conseil communal de Treyvaux a fait une offre d'achat de 250'000 francs qui a été acceptée par Poste Immobilier.

Achat des anciens locaux de La Poste – PPE lot 10015 Route d' Arconciel 3



- Monsieur Julien Comès
- Cabinet vétérinaire avec 2 ostéopathes animaliers
- Contrat de 5 ans

Assemblée communale du 10 décembre 2020

Le Conseil communal a été approché par Monsieur Julien Comès, vétérinaire à Treyvaux, pour nous louer ces locaux. M. Comès envisage d'améliorer son offre de service, il désire établir une clinique de jour pour animaux ainsi qu'un service à la clientèle dans la journée. Il partagerait ces locaux avec deux ostéopathes animaliers.

Ce site central et bénéficiant de places de parking serait parfait. M. Comès nous a fait une offre ferme de location pour ce local. Un contrat de 5 ans minimum sera signé en cas de finalisation de ce projet.

Achat des anciens locaux de La Poste - PPE lot 10015 Route d' Arconciel 3

Acquisition	Fr. 250'000.-
Frais de mutation, notaire, registre foncier	Fr. 12'500. -
Rafraîchissement des locaux	Fr. 10'000. -
Transformation et rénovation	Fr. 20'000. -
Divers	Fr. 7'500. -
Total	Fr. 300'000.-

Assemblée communale du 10 décembre 2020



Achat des anciens locaux de La Poste – PPE lot 10015 Route d' Arconciel 3	
Charges financières annuelles	
Intérêts bancaires Fr. 300'000 à 2 %=	Fr. 6'000.-
Amortissement Fr. 300'000 à 3 %=	<u>Fr. 9'000.-</u>
Charges annuelles, première année	Fr. 15'000.-
Charges PPE supplémentaires	Fr. 11'000.-

Assemblée communale du 10 décembre 2020

M. Vincent Guillet remercie Mme Freymond pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.



Rapport de la Commission financière
Achat des anciens locaux de La Poste– PPE lot 10015 Route d' Arconciel 3

Assemblée communale du 10 décembre 2020

Rapport de la Commission financière

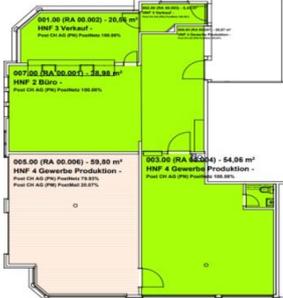
L'investissement de CHF 300'000.- prévu pour l'achat des anciens locaux de La Poste sera financé par emprunt bancaire. Cet investissement est une opportunité exceptionnelle qui permettra de garder une activité commerciale dans la zone centre village. La charge annuelle de CHF 15'000.- est supportable pour notre commune. La commission financière donne un préavis favorable pour le financement de cet investissement

M. Vincent Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La parole est à l'assemblée.

 **Achat des anciens locaux de La Poste –
PPE lot 10015 Route d' Arconciel 3**

Questions ?



Assemblée communale du 10 décembre 2020 31

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

 **Achat des anciens locaux de La Poste –
PPE lot 10015 Route d' Arconciel 3**

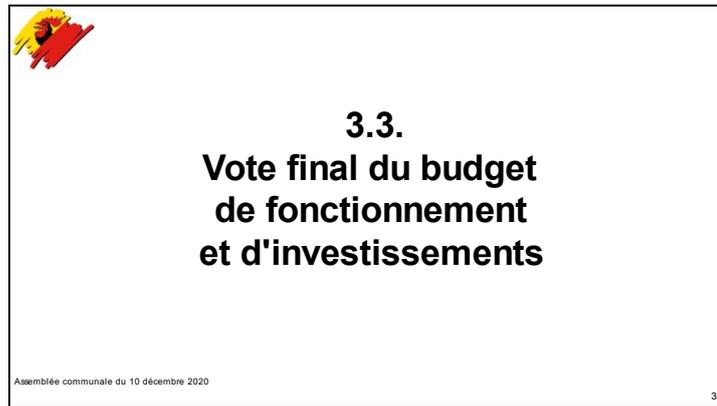
Vote

Achat lot 10015 locaux de La Poste Fr.	300'000.-
Charges annuelles	
Intérêts bancaires Fr.300'000 à 2 % =	Fr. 6'000.-
Amortissement Fr. 300'000 à 3 % =	Fr. 9'000.-
	Fr. 15'000.-

Assemblée communale du 10 décembre 2020 32

Vote : **L'investissement pour l'achat des anciens locaux de La Poste – PPE lot 10015 - Route d'Arconciel 3, pour un montant à financer de 300'000 francs, est accepté par 50 oui, 0 non et 0 abstention.**

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.



3.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

M. Vincent Guillet passe au point 3.3. de l'ordre du jour, vote final du budget de fonctionnement et d'investissements 2020.

Il va procéder à deux votes. Il rappelle que la Commission financière préavis favorablement ces deux budgets.

Budget de fonctionnement

Total des charges	Fr. 6'423'215.—
Total des produits	<u>Fr. 6'433'140.—</u>
Excédent de produits	Fr. 9'925. —

Assemblée communale du 10 décembre 2020

34

Vote : Le budget de fonctionnement 2021 est accepté à l'unanimité.

Budget d'investissements

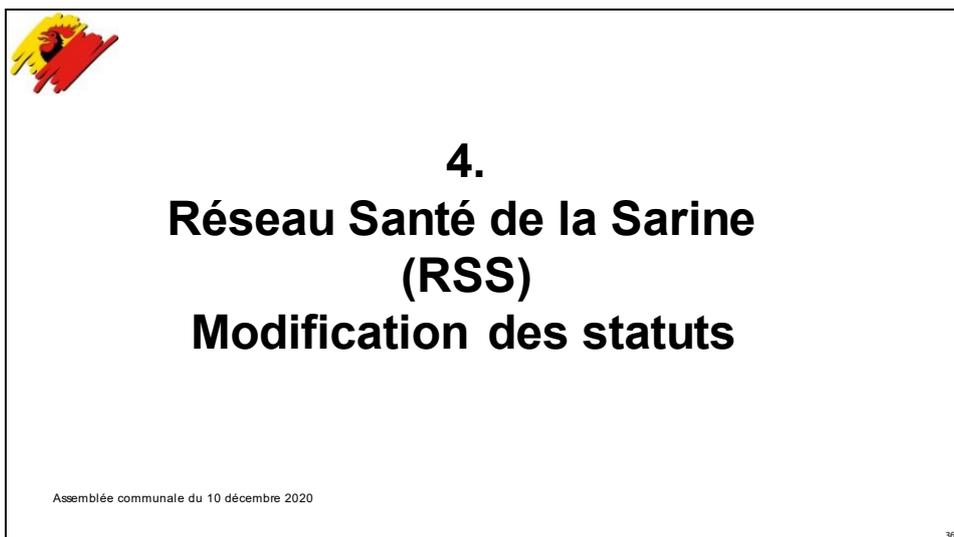
Total des charges	Fr. 850'000.—
Total des produits	<u>Fr. 930'680.—</u>
Excédent de produits	Fr. 80'680.—

Assemblée communale du 10 décembre 2020

35

Vote : Le budget d'investissements 2021 est accepté à l'unanimité.

M. Vincent Guillet remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ces budgets et de la confiance ainsi témoignée au Conseil communal.



4. Réseau Santé de la Sarine – modification des statuts

M. Vincent Guillet passe au point 4 de l'ordre du jour, modification de l'art. 30.2 des statuts concernant la limite d'endettement du Réseau Santé de la Sarine.

Pour la présentation de ce point, il donne la parole à Mme Véronique Decorvet, Conseillère communale responsable du dicastère de la santé et des affaires sociales.

Présentation

Mesdames, Messieurs,

Actuellement le Réseau Santé Sarine dispose d'une limite d'endettement pour les investissements de Fr. 30 mio.

1. Préambule

Le Réseau Santé de la Sarine devra prochainement faire face à plusieurs dépenses d'investissement, que sont notamment :

1. La rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS) ;
La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS) ;
La construction ou l'inclusion dans le bâtiment du HMS de surfaces administratives pour le Réseau Santé de la Sarine (RSS) ;
2. La reprise de l'activité de la Rose d'automne par le Réseau Santé Sarine, intégrant l'achat du bâtiment et du terrain.



RSS : Modification des statuts

Buts de la modification

- La rénovation et l'agrandissement du bâtiment du Home médicalisé de la Sarine (HMS)**
- La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS)**
- La construction ou l'inclusion de surfaces administratives additionnelles dans le bâtiment du HMS pour le Réseau Santé de la Sarine (RSS)**
- L'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le Réseau Santé de la Sarine**

Assemblée communale du 10 décembre 2020 37

2. La rénovation et l'agrandissement du bâtiment du Home médicalisé de la Sarine (HMS)

2.1. Nécessité de rénover et d'agrandir le bâtiment du HMS

Le bâtiment du Home Médicalisé de la Sarine a été construit en 1984. Il a donc maintenant 35 ans, si bien qu'il nécessite des rénovations.

En cas de rachat du Foyer de la Rose d'automne par le Réseau Santé Sarine, le bâtiment du Home Médicalisé de la Sarine devra être agrandi afin de pouvoir accueillir les 32 lits reconnus du Foyer de la Rose d'automne.

Au vu de l'ancienneté du bâtiment du Foyer de la Rose d'automne, celui-ci nécessiterait, lui aussi, une rénovation.

Afin d'éviter de procéder à la rénovation des deux établissements (Home Médicalisé de la Sarine et Foyer de la Rose d'automne), il est prévu de les regrouper sur un seul site. Ce qui permettrait également de réaliser des économies pour la rénovation et pour l'exploitation future.

2.2 Coût de la construction maximum admissible

Le coût de construction maximum calculé selon l'annexe 1 de l'avenant au règlement du 1^{er} janvier 2014 pour la subvention des établissements médico-sociaux du district de la Sarine définit les lignes directrices du Réseau Santé de la Sarine au sens de l'art. 4.3 dudit règlement. L'annexe 1 dudit avenant fixe le coût de la construction maximum admissible.

Le Home Médicalisé de la Sarine est actuellement doté de 110 lits. Avec l'éventuel accueil des résidents du Foyer de la Rose d'automne (32 lits reconnus), il compterait 142 lits.

Le coût de la construction maximum admissible pour un nouveau bâtiment et une rénovation, valeur avril 2019, est de 290'150.- par lit, soit un total de CHF 41'201'259.- pour 142 lits. De ce montant, il faut déduire le solde des investissements lié à l'agrandissement de 2008, soit Fr. 6'000'000.--.

2.3 Coûts de construction additionnels

Etant donné que le Home Médicalisé de la Sarine sera rénové et agrandi, des coûts liés à l'ameublement et à la décoration selon le CFC 9 seront également nécessaires. Sur la base de l'expérience liée à la rénovation en cours de l'EMS du Manoir, qui a un devis de 2,5 mios pour 95 lits, le Réseau Santé Sarine estime ce montant de l'ordre de 3,6 mios pour le Home Médicalisé de la Sarine pour ses 142 lits.



RSS : Modification des statuts

Rénovation et agrandissement du bâtiment du Home médicalisé de la Sarine (HMS)

- **Nécessité de rénover et d'agrandir le bâtiment construit en 1984**
- **L'avenant au règlement du 1^{er} janvier 2014 pour la subvention des établissements médico-sociaux du district de la Sarine définit les lignes directrices du Réseau Santé de la Sarine au sens de l'art. 4.3 dudit règlement. L'annexe 1 dudit avenant fixe le coût de la construction maximum admissible.**
 - Coût maximum calculé :**
 - Fr. 290'150.- par lit, x 142 lit, = Total Fr. 41'201'259.- ./ solde des investissements de 2008, Fr. 6'000'000.-
- **Coûts de construction additionnels estimés à Fr. 3.6 mios**

Assemblée communale du 10 décembre 2020 38

3 La rénovation et l'agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances de la Sarine (SAS)

Tout comme le bâtiment du Home Médicalisé de la Sarine, les bâtiments du Service d'ambulance de la Sarine nécessitent également d'être rénovés et agrandis. Selon les premières estimations effectuées, le montant pour ce bâtiment est de l'ordre de 5 mios.



RSS : Modification des statuts

Rénovation et agrandissements des bâtiments du Service d'Ambulances de la Sarine (SAS)

- **Les bâtiments du SAS nécessitent également d'être rénovés et agrandis.**
- **Montant estimé de l'ordre de Fr. 5 mios.**

Assemblée communale du 10 décembre 2020

39

4 La construction ou l'inclusion de surfaces administratives additionnelles dans le bâtiment du HMS pour le Réseau Santé de la Sarine (RSS)

Afin de pouvoir bénéficier d'une meilleure dynamique de collaboration et d'éviter les difficultés liées au travail à distance, il y aura lieu de construire ou d'inclure des surfaces administratives additionnelles dans le bâtiment du Home Médicalisé de la Sarine pour abriter les bureaux du personnel administratif du Réseau Santé de la Sarine (Direction, Service des ressources humaines, Service des finances et comptabilité, les secteurs informatique, juridique ainsi que maintenance et véhicules).

Le RSS profitera de cette opportunité pour regrouper également les services transverses, soit, le Centre de coordination, les ergothérapeutes et le personnel administratif du Service d'aide et de soins à domicile (SASDS).

Selon les premières estimations effectuées, le montant pour construire ces surfaces administratives additionnelles est de l'ordre de 5 mios.



RSS : Modification des statuts

Construction ou inclusion de surfaces administratives additionnelles dans le bâtiment HMS pour le Réseau Santé Sarine

- **Surfaces additionnelles dans le bâtiment pour abriter les bureaux du personnel administratif du RSS**
- **Regroupement des services transverses (centres de coordination, ergothérapeute et personnel administratif du SASDS)**
- **Montant estimé à Fr. 5 mios**

Assemblée communale du 10 décembre 2020

40

5 L'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le Réseau Santé de la Sarine

L'achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne permettrait de maintenir et de disposer pour le Réseau Santé de la Sarine d'un bâtiment pouvant accueillir 32 résidents.

En tenant compte des amortissements pour les années 2021 à 2023, la valeur du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne au 31.12.2023 serait de CHF 3'812'300.--.



RSS : Modification des statuts

Achat du bâtiment et du terrain de la Rose d'automne par le Réseau Santé Sarine

- **Bâtiment pouvant accueillir 36 résidents pour le RSS**
- **Montant net estimé à Fr. 3'812'300.**

Assemblée communale du 10 décembre 2020 41

6 Résumé coût

En résumé, le total des investissements prévus ces prochaines années se montent à 59'900'000 millions



RSS : Modification des statuts

Solde endettement à fin 2023	Fr. 7.5 mios
Valeur de la Rose d'automne	Fr. 3.8 mios
Rénovation du HMS	Fr. 35.0 mios
Meubles (CFC 9)	Fr. 3.6 mios
Surface administrative additionnelle	Fr. 5.0 mios
Rénovation du SAS	Fr. 5.0 mios
Total	Fr. 59.9 mios

Assemblée communale du 10 décembre 2020 42

7 Proposition

Le Conseil communal de Treyvaux vous propose d'accepter la modification suivante de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) :

c) *Limite d'endettement*

Art. 30.- ¹*Le Réseau peut contracter des emprunts*

²*La limite d'endettement est fixée à :*

- a) *60'000'000 francs pour les investissements ;*



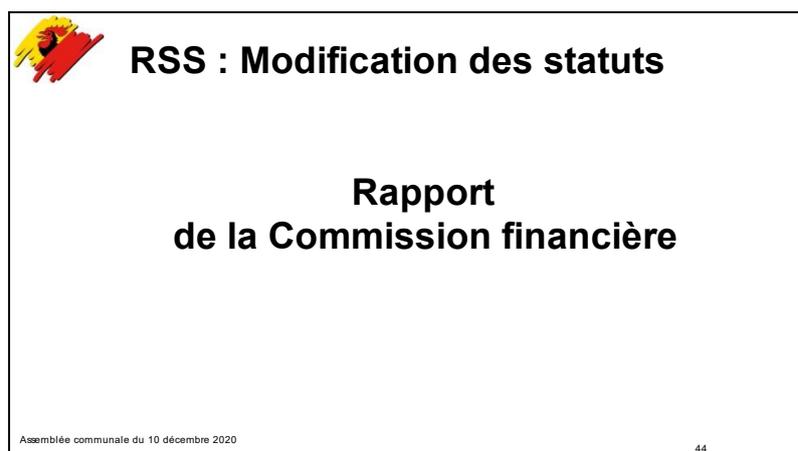
RSS : Modification des statuts

- *c) Limite d'endettement*
- *Art. 30.- ¹Le Réseau peut contracter des emprunts*
- *²La limite d'endettement est fixée à :*
 - a) **Fr. 60'000'000 francs** pour les investissements ;*
 - b) **Fr. 4'000'000 francs** pour le compte de trésorerie.*

Assemblée communale du 10 décembre 2020 43

M. Vincent Guillet remercie Mme Decorvet pour sa présentation.

Il donne la parole à M. Sylvain Probst, Président de la Commission financière pour le rapport de celle-ci.

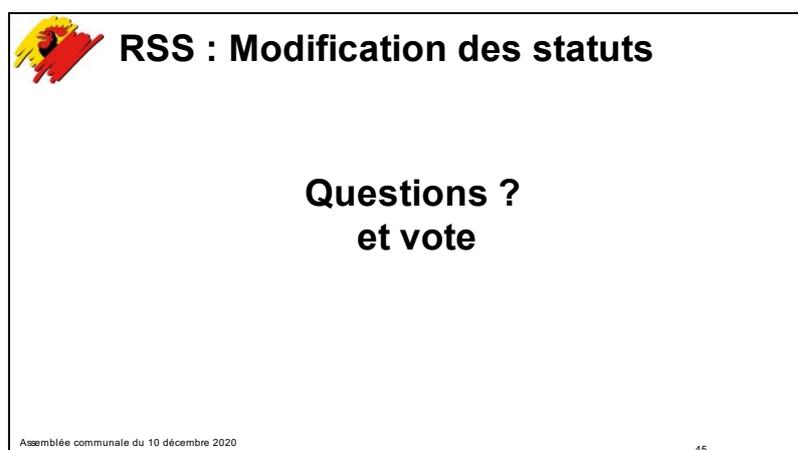


Rapport de la Commission financière

Les investissements présentés pour les 3 prochaines années sont conséquents et servent au bien-être de la population de la Sarine. Dès lors une augmentation de l'endettement est nécessaire pour assurer le financement. La commission financière donne un préavis favorable pour la modification des statuts. Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues de la Commission Financière, Mme Jacqueline Perler, MM Julien Bianchi, Raphaël Roulin et Jean-Paul Sallin pour leur engagement et le travail effectué dans une très bonne ambiance.

M. Guillet remercie M. Probst pour la lecture du rapport de la commission financière.

Avant de passer aux questions, M. Guillet informe que la fixation de la limite d'endettement étant une modification essentielle des statuts du RSS au sens de l'art. 112 al.1 de la loi sur les communes (LCo), la décision doit être soumise à l'approbation des législatifs de toutes les communes membres conformément à l'art. 113 al. 1 1ère phrase de la loi sur les communes (LCo) qui prévoit que : « Les modifications essentielles des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association ».



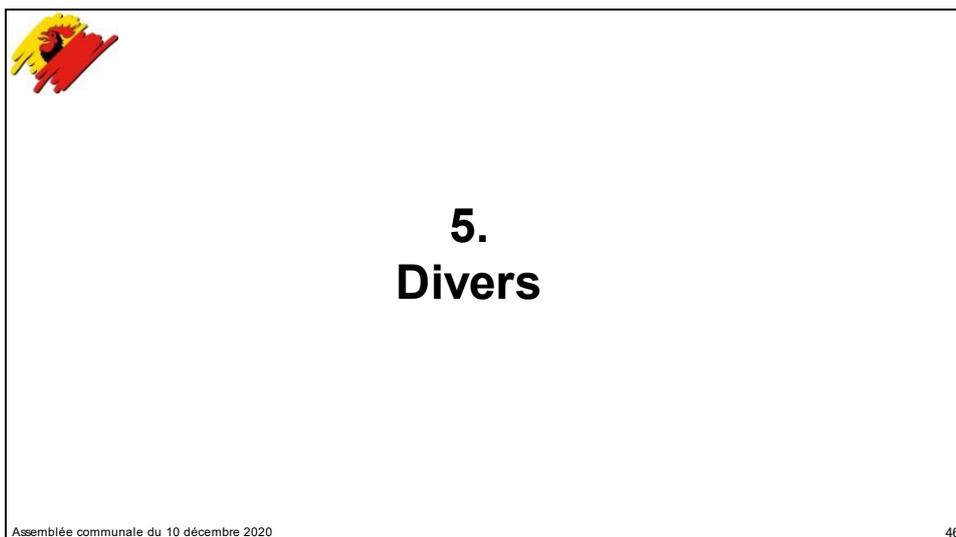
Avez-vous des questions au sujet de la modification de l'article 30 al. 2 des statuts concernant la limite d'endettement du Réseau Santé de la Sarine ?

Question : **aucune**

La parole n'étant pas demandé, M. Guillet passe au vote.

Vote : La modification de l'art. 30.2 des statuts du Réseau Santé de la Sarine est acceptée par 50 oui, 0 non et 0 abstention.

M. Vincent Guillet remercie l'assemblée.

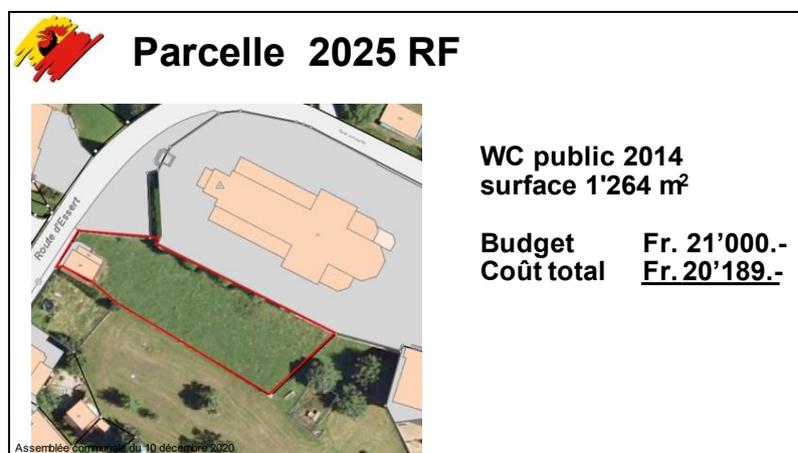


5. Divers

M. Vincent Guillet passe au point 5 de l'ordre du jour, les divers.

Informations diverses sur des investissements terminés

Lors de l'assemblée communale du 10 avril 2014, nous avons décidé d'acheter la parcelle 2025 du RF de la commune de Treyvaux pour un montant total de 21'000 francs. Le coût total de l'achat de cette parcelle est de 20'189 francs.



Lors de l'assemblée communale extraordinaire du 18 septembre 2014, nous avons décidé l'achat et la transformation de la maison l'hoirie Dousse pour un montant de 2'7000'000 francs.

Nous avons créé 4 appartements, un accueil extrascolaire et une bibliothèque scolaire pour un montant de 2'696'144 francs.

Le nom de ce bâtiment est La Treyjoyeuse,
Les 4 appartements sont actuellement loués.



Treyjoyeuse

Assemblée 2014
Transformation 4 appartements, accueil extrascolaire, bibliothèque scolaire

Budget total **Fr. 2'700'000. -**
Coût total **Fr. 2'696'144. -**

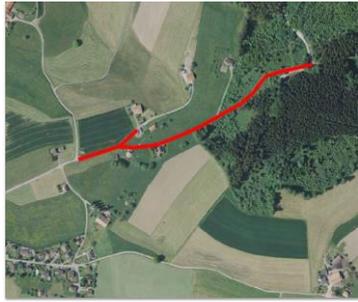
Assemblée communale du 10 décembre 2020



Lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2015, nous avons décidé la réfection de la route d'Essert pour un montant de 250'000 francs. Le coût total de l'investissement pour la réfection de cette route est de 170'706 francs.



Route d'Essert



Assemblée communale du 10 décembre 2020

Assemblée 2015

Budget **Fr. 250'000.-**
Coût total **Fr. 170'706.-**

49

Lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2017, nous avons décidé la construction d'un bâtiment édilitaire, d'une déchetterie et des places de parc pour le site de la Perrausa pour un montant 2'500'000 francs.

Le coût final de l'investissement est de 2'230'046 francs.



Déchetterie - Bâtiment édilitaire



Assemblée communale du 10 décembre 2020

Budget déchetterie route d'accès bâtiment édilitaire 2018

Budget	Fr. 2'500'000.-
Coût route d'accès	Fr. 388'441.-
Coût déchetterie	Fr. 737'276.-
Coût bâtiment édilitaire	<u>Fr. 1'104'329.-</u>
Coût total	<u>Fr. 2'230'046.-</u>

Lors de l'assemblée communale du 14 juin 2018, nous avons décidé le remplacement du système de gestion et de contrôle pour l'eau potable pour un montant de 40'000 francs.
Le coût total des travaux est de 36'688 francs.



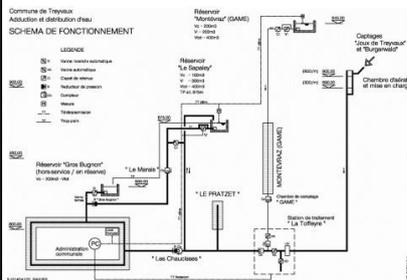
Eau potable - Remplacement du système de gestion et de contrôle

Commune de Treyvaux
Autorité de distribution d'eau

SCHEMA DE FONCTIONNEMENT

LEGENDE

- ☐+ : Zone service technique
- ☐- : Zone service
- ☐ : Zone de service



Assemblée communale du 10 décembre 2020

Assemblée 2018
Budget Fr. 40'000.-
Coût total Fr. 36'688.-

Lors de l'assemblée du 11 avril 2019, nous avons décidé la réfection de l'éclairage de la halle de gymnastique ainsi que la pose de nouveaux stores pour un montant de 50'000 francs.
Le coût total des travaux est de 49'004 francs.



Réfection halle de gymnastique



Assemblée communale du 10 décembre 2020

Réfection éclairage
Nouveaux stores

Assemblée 2019
Budget Fr. 50'000.-
Coût total Fr. 49'004.-

Lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2019, nous avons décidé le changement d'affectation du bureau en studio Route d'Arconciel 3 pour un montant de 42'000 francs.
Le coût total des travaux est de 32'069 francs.
Ce studio sera loué dès le 1er janvier 2021



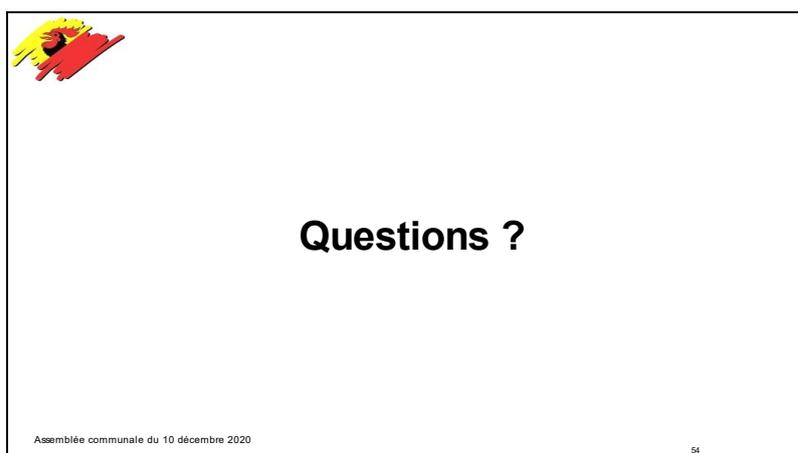
Changement d'affectation du bureau administratif en studio – Route d'Arconciel 3



Assemblée communale du 10 décembre 2020

Assemblée 2019
Budget Fr. 42'000.-
Coût total Fr. 32'069.-

Voilà, le Conseil en a terminé avec ses présentations et informations. La parole est à l'assemblée, avez-vous des questions ou des remarques.



La parole est à l'assemblée.

Mme Marie-Thérèse Biemann remercie le Conseil communal pour les Chroniques Treyvaliennes qui viennent d'être distribuées par la Poste. C'est un vrai dossier explicite et magnifique qui reflète bien la vie de notre Commune. C'est juste remarquable : les détails fouillés des différents dicastères, les Chroniques Paroissiales et les Chroniques des Sociétés. Les photos sont remarquables. Ces Chroniques Treyvaliennes que nous recevons chaque année, elle les reçoit comme un vrai cadeau. C'est également un vrai plaisir de pouvoir les adresser à des ressortissants qui habitent la France ou ailleurs car cela maintient le lien et c'est vraiment quelque chose de très beau. Merci beaucoup !!

M. Bernard Tinguely demande pourquoi les lampadaires de la déchetterie sont allumés la nuit ?

M. Vincent Guillet répond que normalement ils devraient s'éteindre à 22h00. Ils s'allument vers 17h00 jusque vers 22h00. Nous allons vérifier l'horloge de l'éclairage public. Merci de la remarque.

M. Dominique Freymond félicite le Conseil communal pour la gestion des différents projets. C'est exceptionnel de constater que sur tous les projets, le Conseil communal a réussi à boucler en-dessous des budgets. Il connaît assez d'autres exemples dans d'autres communes, notamment la Ville de Fribourg, où ce n'est pas le cas. Félicitations pour cette excellente gestion.

La parole n'étant plus demandée, au nom du Conseil communal, M. Vincent Guillet remercie toutes et tous de leur participation à cette assemblée.

L'année 2020 prend fin, tout le monde s'en souviendra, notre quotidien s'est vu bouleversé, imposant de nouvelles règles de comportement que nous n'étions pas habitués à vivre. Les fêtes de fin d'année arrivent. Mais quelles seront les nouvelles directives qui vont être décidées ces prochains jours ? Une chose est sûre, les grands rassemblements de familles ne seront pas autorisés. Nous étions toujours heureux de voir arriver cette période pour passer des moments heureux et plein d'amitié. Le plus important est de profiter de chaque instant en présence de vos proches et de prendre bien soin de vous tous.

M. Guillet remercie l'ensemble du corps enseignant, le corps des sapeurs-pompiers du CSPi, les membres des commissions communales et toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin au bon fonctionnement des institutions communales.

Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil pour leur travail et leurs compétences, ainsi qu'à leurs familles qui les soutiennent moralement dans leurs tâches.

Il remercie les collaborateurs et collaboratrices auxiliaires de la commune. Qu'ils œuvrent à l'administration communale, à l'édilité, à l'accueil extrascolaire, à la déchetterie ou encore à la conciergerie des écoles, ils font preuves de hautes compétences et d'une grande disponibilité pour le Conseil communal et la population.

Au nom du Conseil communal et en son nom, M. Guillet souhaite à chacune et chacun de belles Fêtes de Noël et une Bonne et heureuse Année 2021, tout en espérant que la situation sanitaire nous touche le moins possible. »

Bonne fin de soirée à tous et une bonne rentrée dans vos foyers.

L'assemblée est levée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le Syndic

Sandra Maradan

Vincent Guillet

